

Les textes instaurant le nouveau lycée ont été publiés : les points essentiels de [la classe de 2nde](#) (à partir de la rentrée 2019)

COMPRENDRE LA RÉFORME DU LYCÉE - FICHE 2

A la rentrée scolaire 2018, rien ne change ni dans les programmes, ni dans la répartition des enseignements. (cf fiche 1 - [nouveau lycée, ce qui change et quand](#)).

Attention néanmoins, ce sont bien *les élèves de 2nde entrés au lycée en septembre 2018 qui seront concernés par la réforme du lycée en 2019 (cf fiche 3 - le cycle terminal)*

A partir de 2019, la classe de 2nde générale et technologique comprendra :

- des **enseignements communs** (26h30 par semaine), avec désormais des SES (1h30) et un enseignement de **sciences numériques et technologiques** (1h30).
- des enseignements **optionnels** (et facultatifs) à choisir dans 2 catégories :
 - des enseignements optionnels “technologiques” proposés **uniquement en 2nde** (1h30) (Ex : biotechnologie, sciences de l’ingénieur, management et gestion...)
 - des enseignements optionnels “classiques” proposés **pendant les 3 ans du lycée** (3h) (Ex : latin, LV3...)

Les enseignements d’exploration disparaissent, les dispositifs particuliers (**sections européennes, internationales...**) **sont maintenus** en l’état. L’accompagnement personnalisé et l’accompagnement à l’orientation ne bénéficient que d’un **horaire indicatif** (cf fiche 4 - l’accompagnement dans le nouveau lycée).

De nouveaux programmes seront appliqués à la rentrée 2019 pour la classe de 2nde

Les élèves entrés en 2nde à la rentrée 2018, s’orienteront en fin d’année scolaire comme aujourd’hui en voie générale, en voie technologique ou seront réorientés vers la voie professionnelle. S’ils choisissent **la voie générale, il n’y aura plus de séries** mais ils devront choisir 3 spécialités pour leur classe de première.

L’AVIS DU SGEN-CFDT :

La réforme du lycée est imposée sans véritable dialogue social, et sa mise en place précipitée met en difficulté à la fois les personnels et les élèves, puisque notamment pour les épreuves anticipées de français, c’est bien dès la classe de seconde que tout commence.